

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

SP SARCELLES
30 10 25

N° 51.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-cinq, Le 23 décembre à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
19 décembre 2025	
Date d'affichage	Etaient présents : Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST (arrivé à 18h22), Lionel LECUYER, Adjoints au Maire. Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Isabelle DUFLOS, Véronique BUCHET, Demba DIALLO (arrivé à 18h20), Yves LECUYER (arrivé à 18h12), Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.
19 décembre 2025	
Nombre de Conseillers	
En exercice 19	Etaient représentés : Alain GOLETTA (pouvoir Mme DUFLOS), Antonia CORNET (pouvoir M. DIALLO), Jean-Claude PAGANELLI (pouvoir Mme BUCHET).
Présents 13	
Votants 16	Etaient absents : William CADOR, Martial VANDAMME, Joseph MELE.

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : P. ANDRIANASOLO

Rapporteur : M. le MAIRE

OBJET :

Fixation du nombre de postes d'adjoints et détermination du rang des adjoints.

Transmise au contrôle de
légalité le 29/12/2025

Publiée sur le site internet
de la ville le

06 JAN. 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération n°19/2020 en date du 26 mai 2020 relative à l'élection du Maire,

Vu les délibérations n°20/2020 et n°21/2020 en date du 26 mai 2020 relatives respectivement à la détermination du nombre de postes d'adjoints au Maire et à l'élection des Adjoints,

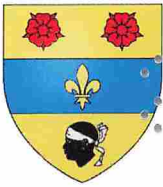
Vu l'arrêté n°AG-12/2025 en date du 18 décembre 2025 portant retrait de délégation de fonction et de signature à Mme Isabelle DUFLOS, dans les secteurs des affaires scolaires et de l'Etat-civil, suite à la rupture constatée du lien de confiance, à l'origine de la délégation,

Vu la délibération n°50/2025 de la présente séance du conseil municipal relative au maintien ou non des fonctions d'un adjoint au Maire,

Considérant que lorsque que le retrait de délégation donne lieu à une décision de non maintien de l'Adjoint dans ses fonctions, le poste précédemment occupé devient dès lors vacant,

Considérant la décision de maintenir le nombre de postes d'adjoints à **4 (quatre)**, conformément à la délibération n°34/2025 en date du 27 novembre 2025,

Considérant que cette mesure s'inscrit dans le respect d'un véritable processus démocratique destiné à permettre la contribution la plus large possible des élus à la bonne marche de l'administration de la commune,



VILLE DE VEMARS

Considérant que le maintien des 4 postes d'adjoints a pour effet de conduire à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint aux fins de pourvoir le poste devenu vacant,

Considérant en préalable à l'élection du nouvel adjoint, qu'il convient également de définir le rang qu'il occupera dans l'ordre du tableau,

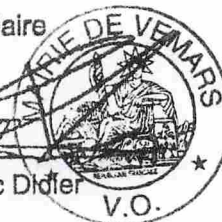
Considérant qu'en vertu de la loi, un adjoint nouvellement élu prend rang à la suite de tous les adjoints qui remontent d'un rang,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité pour dont 3 abstentions (Mmes DUFLOS et NICOLAS, M. GOLETTA),

- ✓ **APPROUVE** le maintien à 4 (quatre) du nombre de postes d'adjoints au Maire,
- ✓ **DÉTERMINE** le rang du nouvel adjoint et **DÉCIDE** que celui-ci prendra rang à la suite de tous les autres adjoints qui remontent d'un rang,
- ✓ **DÉCLARE** vacant le poste de 4^{ème} adjoint au Maire,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Doffer
V.O.